

# Procédure de qualification (PQ)

**Début:** 07.10.2021

**Fin:** 30.06.2022

**Budget:** CHF interne /EP: 5-7 JT/participants

## Description sommaire:

La PQ vise à vérifier si la personne en formation a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie. La PQ sert à assurer la qualité de la formation professionnelle initiale. Par conséquent, elle constitue un élément important du projet global FUTUREMEM. La PQ est réglée dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

## Objectifs:

- La PQ avec examen final est réglée dans le cadre des dispositions applicables du SEFRI (voir conditions-cadres).
- La PQ des professions MEM est moderne et répond aux besoins de la branche.

## Rôles dans le projet:

- Mandataire: DP FUTUREMEM
- Décideur: Pilotage du projet
- DPP: Jörg Aebischer
- EP: Roger Hehli, Michael Kummer, représentants mise en œuvre (parties prenantes)

## Parties prenantes:

- SEFRI
- CSFP / Ecoles professionnelles
- CDP
- Chefs-experts

## Résultat à atteindre:

- Réglementation de la PQ avec examen final dans l'OrFo en cours
- Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

## Statut:

## Jalons:

- Réglementation PQ OrFo, art. 32 OFPr 31.12.2021  
compris; proposition organe responsable
- Réglementation PQ OrFo, examen SEFRI 31.01.2022
- Dispositions d'exécution PQ 30.06.2022

## Conditions cadres:

- Concept de formation FUTUREMEM (vérification de la corrélation)
- [Directives du SEFRI](#)
- Cadre de référence PQ
- Modèle de référence Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

## Opportunités / Risques:

- Points de vue divergents des partenaires de la formation professionnelle concernant la PQ
- Définition transparente afin d'éviter que les dispositions d'exécution ne donnent lieu à des interprétations erronées.